

**Projet de loi relatif à l'orientation et la réussite des étudiants**  
**CSE du 9 novembre- Déclaration UNSA Education**

---

Toujours plus nombreux à s'inscrire dans l'enseignement supérieur, les jeunes cherchent à se former et c'est une excellente chose.

Pour autant, la mauvaise anticipation du boom démographique, le tirage au sort, la focalisation sur APB, le manque de lisibilité du paysage de l'enseignement supérieur, et bien sûr l'échec massif en premières années de licence.... conduisent à réaffirmer que le statu-quo n'est pas possible.

C'est la raison pour laquelle nous avons accueilli positivement l'ouverture de la concertation sociale, qui, si par sa forme a été compliquée, a au moins eu le mérite de poser les enjeux de la démocratisation de l'enseignement supérieur au cœur du débat public.

Pour l'UNSA Éducation, la question de la réussite des étudiants est le point essentiel et c'est par cet angle que nous avons examiné le projet de loi qui nous est soumis.

La philosophie générale de ce projet nous convient.

- Parce que chaque bachelier aura le droit de poursuivre des études supérieures au plus proche de son projet
- Parce que la clarification des attendus des formations et de leur débouché favorisera des choix d'orientation éclairés
- Parce que la mise en place de dispositifs d'accompagnement pédagogiques, devraient permettre des parcours plus individualisés conduisant les étudiants à une meilleure réussite

Nous soutenons donc ces mesures qui doivent permettre de sortir de l'hypocrisie de la sélection par l'échec et de ce qui est en fait une injustice sociale.

Pour autant, nous restons particulièrement vigilants sur les modalités de mise en œuvre.

Les moyens investis au service de la réussite de tous et les déclinaisons des nouvelles procédures devront être à la hauteur des enjeux.

Tout d'abord dans l'immédiat. Il y a urgence pour les élèves, leur famille, les équipes éducatives, à obtenir rapidement des informations et des outils opérationnels alors que la fin du premier trimestre de terminale approche.

Les bonnes intentions de la réforme pourraient également être remises en cause si la plateforme numérique, en remplaçant d'APB, n'est pas à la hauteur des enjeux et nous ramenait plus de dix ans en arrière (listes d'attente, réponses tardives ...)

Pour cette rénovation du post-bac, il est impératif que l'ambition politique affichée aille jusqu'au bout, sur le plan financier également, tant au niveau de la vie étudiante tel qu'annoncé, que sur celui des budgets alloués aux universités.

Pour que cette réforme qui se veut globale, réussisse, elle doit s'inscrire dans la logique bac-3 bac+3, qui au-delà du slogan doit devenir la réalité d'un parcours cohérent redonnant du sens au

baccalauréat. Comme nous l'avons déjà affirmé, c'est dans cet esprit que nous porterons nos propositions dans le cadre de la concertation sur la réforme du lycée et du baccalauréat. La réussite de chaque élève, de chaque étudiante et étudiant fixant la boussole de nos orientations.

Monsieur le Ministre, vous l'aurez compris, notre vote positif va de pair avec des exigences fortes sur la qualité de la mise en œuvre. Pour une réelle réussite étudiante, c'est dans le cadre du bac-3 bac +3 que la déclinaison de projet de loi devra être pensée et nous demandons à être associés à son suivi.